

HONORAIRES DE TRANSACTION

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR VENTE ET ACHAT DE BIENS A USAGE D'HABITATIONS

(Applicable à partir du 1 Avril 2023)

A la charge Vendeur (sauf spécification contraire exceptionnelle)

Tarif TTC – TVA au taux de 20%

Les Honoraires de transaction minimum sont de 8 000 euros TTC.

Au-delà de cette tranche, le barème suivant s'applique :

<i>PRIX DE VENTE TTC</i>	Honoraires maximums (Tranches non cumulatives pouvant être arrondis au millier près)
De 1 € à 133 000 €	8 000 TTC*
Au-delà de 133 001€	6% TTC*

*Pour tous mandats exclusifs une baisse de 1 000 euros TTC sera déduite sur la commission de base.

**100 euros TTC (sur facture) sera demandé pour toute estimation pour rachat de crédit, soulte ou succession / lot d'habitation.

Cette somme sera déduite sur la commission en cas de vente par l'agence.

Mise à jour le 1 Avril 2023